



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2024-254
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 octobre 2024

L'an Deux mille vingt-quatre et le deux du mois d'octobre à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de Carry le Rouet, a été assemblé au lieu ordinaire des séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'Article 48, de la Loi du 5 avril 1984, sous la Présidence de Monsieur le Maire, René-Francis CARPENTIER.

Nombre de Membres afférents au Conseil 29 ayant pris part à la Délibération : 23

Étaient présents à cette assemblée : tous les conseillers municipaux, exceptés Madame Patricia NOSAL et Messieurs Francis DER KASPARIAN, Patrick LATONA, Xavier COLONNA, Luc RETAIL, Stéphane BURGIO qui étaient excusés et avaient donné procuration.

**REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA
COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Le présent règlement décrit les modalités de fonctionnement de la CAO permanente ainsi que de la commission de concession. Il permet à ses membres de remplir pleinement leurs missions d'analyse et de choix, en toute indépendance et dans le respect des principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

Les règles applicables à la commission d'appel d'offres et à la commission de concession, qui figuraient dans l'ancien code des marchés publics, n'ont pas été reprises dans le code de la commande publique.

Ainsi, à l'exception des règles de quorum et des règles relatives à la participation des membres, il appartient à chaque collectivité de déterminer les règles d'organisation et de fonctionnement de la commission d'appel d'offres et de la commission de concession en adoptant un règlement intérieur.

En cas d'évolution législative et/ou réglementaire, le présent règlement s'y conformera sans amendement ou modification préalable.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, conformément à la Loi,

A la majorité,
Avec **23 voix POUR 1 voix CONTRE** : Jean-François MARZA et **5 ABSTENTIONS** : Michèle CHIARADIA – Nathalie GARCIA – Jean-Luc RETAIL – Stéphane BURGIO – Virginie JULIEN

APPROUVE le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres et de la commission de concession de la commune de Carry-le-Rouet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 013-211300215-20241002-DEL2024254-DE

Fait en l'Hôtel de Ville de Carry le Rouet, les jours, mois, et ans que susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
René-Francis CARPENTIER